



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

DECISION DU MAIRE N° : FACP-04-DM23-25

Nomenclature : 1.1.2.1.1

OBJET : Travaux de protection contre les chutes de blocs – mise en œuvre d'un merlon en remblais - Secteur Bois du Pertuis – Commune de Claix

Le Maire de la commune de Claix,

VU les décrets numéros 2008-1355 et 2008-1356 du 19 Décembre 2008,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016

VU les dispositions des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal DEL 18/2020 du 27 mai 2020 et DEL 06/2024 du 14 mars 2024

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation des travaux cités en objet sont prévus au budget Communal à l'article 2113

DECIDE de valider les travaux de protection contre les chutes de blocs – Mise en œuvre d'un merlon en remblais - Secteur Bois du Pertuis – Commune de Claix

Description des travaux :

➤ **Tranche ferme**

✓ **Travaux de préparation**

- Démarches préparatoires 350.00€ HT
- Constat d'Huissier 750.00€ HT
- Installation du chantier 950.00€ HT
- Déboisement / débroussaillage 1 300.00€ HT

✓ **Travaux de terrassement**

- Préparation des emprises et régalinge terre végétale en fin de chantier 750.00€ HT
- Terrassement en déblai/ remblai 2 080.00€ HT
- Terrassement en déblai avec évacuation 900.00€ HT

✓ **Travaux d'engazonnement**

- Engazonnement par hydroseeding 1 360.00€ HT

✓ **Travaux de finition**

- Replis chantier et mise en état des lieux 550.00€ HT
- Dossier de recollement 950.00€ HT

➤ **Tranche optionnelle**

11 550.00€ HT

La tranche optionnelle sera affermée dans un délai de 3 mois par ordre de service

A l'ENTREPRISE :

CONVERSO TP – 13 AVENUE GENERAL DE GAULLE – 38450 VIF

Le contrat est conclu pour une durée de 6 mois à compter de l'OS de démarrage. Le délai d'exécution des travaux est fixé à 3 mois

Montant total de la tranche ferme : 9 940.00€ HT soit 11 928.00€ TTC
Montant total de la tranche optionnelle : 11 550.00€ HT soit 13 860.00€ TTC
Montant global des travaux TF + Optionnelle : 21 490.00€ HT soit 25 788.00€ TTC

Article 1 : Le paiement s'effectuera au cours des travaux sur présentation de facture, en application de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, les demandes de paiement sont déposées par le titulaire sur la plateforme Chorus Pro (www.chorus-pro.gouv.fr).

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Claix, le 29/09/2025

Le Maire,

Christophe REVIL.



Date d'affichage: 30/09/2025

Date de retrait: 30/11/2025

